

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACS ROUEN CACIB

Parc des Expositions Rouen Sud - avenue des Canadiens - 76120 Grand Quevilly

SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 2012

(1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e et 8^e groupes)

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2012

(2^e, 5^e, 9^e et 10^e groupes)



2 clôtures d'engagement :
28 octobre et 4 novembre 2012
(2 tarifs)



Vendredi 30 Novembre 2012 entre 15h à 18h
SEANCE DE CONFIRMATIONS POUR CHIENS NON EXPOSES

*Demander l'imprimé spécial à l'ACSM au 02.32.10.38.19
le télécharger sur canine76.fr ou s'inscrire sur cedia.fr*

Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même.

**LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES CHIENS VENANT DES PAYS ETRANGERS
ET LES CHIENS DE 2^e CATEGORIE**

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens
contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chénil.**

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Samedi 1^{er} Décembre 2012 à partir de 09h30

1^{er} GROUPE

Berger Allemand M. BECK
Bergers Australiens M. GIANNONE
Suppléant : M. BRASSAT LAPEYRIERE
Bergers Belges Mme VARLET
Schipperkes Mlle MIGNON
Shetland M. VERAGUE
Bergers de l'Est et Italiens, Polonais, Chien Loup Tchecoslovaque..... M. VOILET
Berger de Beauce, Berger Blanc Suisse M. RENAUX
Spéciale Collies M. CAVILLAC
Bergers de Brie, Picardie,
Bergers Hollandais, Schapendoes, Chien loup de Saarloos M. KARCHER
Berger des Pyrénées, Bobtail, Border Collie, Welsh Corgi
Bouvier des Ardennes, des Flandres, Australiens
Autres races du groupe M. KERIHUEL

3^e GROUPE

Yorkshire Terrier M. SALLET
Fox Terriers, Terriers d'Ecosse M. DETRY (B)
Spéciale American Staffordshire Terrier M. GAUVRIT
Spéciale Staffordshire Bull Terrier, Bull Terriers M. CHAPIRO
Airedale et Autres Terriers Divers
Terrier Jack Russell, Reverend Russell et autres races du groupe M. DEVITT

4^e GROUPE

Teckels M. HARMS (All)

6^e GROUPE

Spéciale Dalmatien
Chien de St-Hubert, Basset Artésien Normand, Griffons Vendéens
Bleus de Gascogne, Fauve de Bretagne, Artois
Chien courant Slovaque, Basset Hound, Rhodesian Ridgeback
Autres races du groupe M. MASUEZ

7^e GROUPE

Braque de Weimar, Braque Français M. AUPEE
Spéciale Drahthaar
Spéciale Braque d'Auvergne
Reste du groupe M. GUILBERT Y.

8^e GROUPE

Retrievers M. MUSEREAU
Spaniels, Chiens d'eau, reste du groupe M. CATALAN (P)

Dimanche 2 Décembre 2012 à partir de 09h30

2^e GROUPE

Spéciale Dobermann, Dogue Argentin M. CHAPIRO
Schnauzers, Pinschers Mme DURLLOT
Spéciale Rottweiler, Bulldog, Mâtin et Montagne des Pyrénées Mme CLASS
Spéciale Cane Corso M. LEROY -NAPOLI
Spéciale Dogues Allemands M. DELAHAYE
Spéciale Terre-Neuve, Landseer Mme RIVIERE
Bullmastiff, Mastiff, Dogues de Bordeaux M. RENAUX
Spéciale Shar Peï, Bergers de l'Est et Italiens M. VOILET
Spéciale Saint Bernard, Spéciale Dogue du Tibet M. TESSIER
Hovawart, Dogue des Canaries, Léonberg M. GIANNONE
Boxers, Bouviers Suisses et Autres races du groupe Mme LAFAY

5^e GROUPE

Spéciale Spitz Allemands, Italiens M. KLEIN
Spéciale Siberian Husky, Chiens Nordiques M. MANNATO
Chow-Chow, Eurasier, Basenji, Akita Américain,
Chien Thaïlandais, Chiens nus et Autres races du groupe M. CATALAN (P)

9^e GROUPE

Bichons, Petit Chien Lion, Chien Chinois à crête M. KERIHUEL
Coton de Tuléar, Chihuahuas M. SALLET
Chiens du Tibet M. DEWAELE
Spéciale Epagneuls nains continentaux
Spéciale Petit chien Russe, Griffons Belges Mlle MIGNON
Spéciale King Charles et Cavaliers King Charles
Adultes M. CABON
Jeunes Mme TRANCHANT
Bouledogue Français M. KARCHER
Spéciale Caniches
Spéciale Epagneuls Pékinois et Japonais
Boston Terrier, Carlins, et autres races du groupe M. BLANGINO

10^e GROUPE

Lévrier Afghan, Saluki, Sloughi,
Whippet, Greyhound M. BRASSAT-LAPEYRIERE
Barzoï, Lévrier Polonais, Hongrois,
Petit Lévrier Italien et Autres races M. MAGRE

**ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET
PAIEMENT SECURISE - <http://cedia.fr>**

EXPOSITION AVEC CAGES (NOMBRE LIMITÉ)

*Il est recommandé aux propriétaires de chiens de 2^e catégorie
(American Staffordshire Terrier, Tosa et Rottweiler)
de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier
1999 - réécrite municipale, tenue en laisse et muselière en dehors
des rings de présentation et cages.*

ENTRÉE DES CHIENS À PARTIR DE 8H30

**Feuilles à demander au secrétariat : ☎ : 02.32.10.38.19
ou télécharger sur canine76.fr**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra au Parc des Expositions de l'Agglo de ROUEN, avenue des Canadiens 76120 GRAND QUEVILLY

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30, les jugements commenceront à 09h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT – Quelques cages seront à disposition des chiens ; il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés jusqu'au 4^e excellent ne pourront quitter l'exposition avant 16 h 30. Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 16h00.

RESTAURATION – Un buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges, article 13 h, i, j.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.
En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Pour les engagements en Lots d'Élevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) pour 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants) le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant au même propriétaire est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 6 chiens. Elles doivent être jugées suivant l'échelle des points adoptée par la SCC. Les meutes de terriers et de teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront être également engagés en classes individuelles (1) mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 4/11/2012, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 4/11/2012 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une

appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement des engagements libellé à l'ordre de l'Association Canine de Seine-Maritime, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 4 Novembre 2012. Tout engagement parvenant après cette date (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défilant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition

d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois saut**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Aïghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	10 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANTS

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions susdites.

La présentation d'animaux ayant subi une otcotomie après le 31/08/08 est interdite sauf si ces animaux sont présentés par des ressortissants d'Etats où l'otcotomie est autorisée, et si ils appartiennent à des ressortissants de ces Etats.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ROUEN



Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Décembre 2012

DEMANDE D'ENGAGEMENT À RENVOYER À CÉDIA - EXPOSITION DE ROUEN - 31230 COUEILLES

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	--	---	---

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Le chien est-il à confirmer ? OUI NON
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétérain
Ne Concourant pas Meute **Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte**

- remplissez la grille d'engagement ci-dessus et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Rouen - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de l'ACSM (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie
- Pour les engagements papier : votre carte d'exposant vous sera envoyée 1 semaine avant l'exposition **OU**
- **inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé).**
Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte
- Pour les engagements internet : votre e-carte d'exposant sera disponible 10 jours avant l'exposition

- Un catalogue fourni par exposant.
- Un engagement donne droit à une entrée gratuite par chien.
- 3 entrées gratuites maximum au-delà de 3 chiens.

QUELQUES CAGES SERONT DISPONIBLES SANS SUPPLÉMENT DE PRIX (nombre de cage limité)

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h30.

Signature
du propriétaire :

Fait à _____
le _____

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 28 oct.	du 29/10 au 4/11	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	48 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	32 €	40 €	
Suivants (chacun)	27 €	35 €	
Puppy	25 €	30 €	
Vétérain	25 €	30 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	20 €	
Carte accompagnateur (chacune) gratuit pour les enfants de moins de 12 ans	_____ x 4 €		
Cotisation ACSM (facultatif)	Simple : 15 € Couple : 20 €		
Réduction de 2 € par engagement pour les adhérents AC Seine Maritime à jour de cotisation <small>N° de carte ACSM 2012</small>			
Total :			

Par Mandat Chèque CCP Virement
Libellé au nom de l'AC de Seine Maritime
IBAN – Identifiant International de Compte :
FR37 2004 1010 1407 7485 4L03 518
BIC – Identifiant International de l'Etablissement : PSSTFRPPROU
DOMICILIATION :
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER DE ROUEN

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes puppy et vétérain et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien.

Jeune présentateur :
pour les enfants âgés de 6 à 17 ans - Engagement sur place - 8 €
Elevage, Lot d'Elevage, Couple, Paire :
engagement sur place - 8 €

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 4 NOVEMBRE 2012

Feuillelet à adresser à Cédia - Exposition de Rouen - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 04/11/12)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1er ou 2e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où la chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien et Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou brevet maîtrise du CRHB notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 4/11/12

En l'absence de la copie du justificatif, le chien sera mis en Classe Ouverte

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

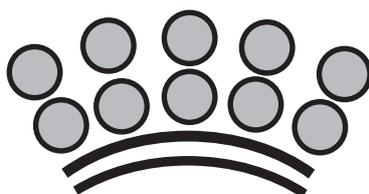
CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL (Longueur ou texture) : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---



ROYAL CANIN